

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 640 approbation de rôles 524 accordant une carte d'identité d'étranger à M. Mohamed Abdoulfatah, Arabe Kouleidi .

n° 640

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mai 1953

Numéro JO  
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro  
1 juin 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies et les actes modificatifs subséquents

**Vu** l'arrêté n° 2182 du 27 décembre 1947 portant codification des dispositions réglementant en Côte Française des Somalis les impôts directs et taxes assimilées, modifié par les arrêtés n° 1298 du 28 décembre 1948, 241 du 23 février et 1349 du 30 décembre 1949, 1154 du 18 novembre 1950 et 1246 du 17 décembre 1952

**Vu** l'arrêté n° 1155 du 18 novembre 1950 instituant une taxe sur les transactions, modifié par l'arrêté ne 589 du 15 juin 1951

**Vu** l'arrêté n° 1156 du 18 novembre 1950 instituant une taxe sur les tabacs et alcools, modifié par l'arrêté n° 591 du 15 juin 1951,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

— Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles des Contributions directes désignés ci-après : EXERCICE 1952 1° 16° rôle de la taxe sur les transactions (versement du mois d'avril 1953) 4.079.872 EXERCICE 1953 2° 1er rôle de la taxe sur les transactions (stocks) 22.736.722 TOTAL 26.816.594 Soit : vingt-six millions huit cent seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze francs. Art.2. Il est enjoint à tous les contribuables dénommés dans lesdits rôles, leurs représentants ou ayants cause d'acquitter les sommes y contenues, à peine d'y être contraints par les voies de droit. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur.N.

**SADOUL**